

# DROITS ET RESPONSABILITÉS

PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS POUR LES ATHLÈTES CANADIENS



Financé par le  
gouvernement  
du Canada



Ne laissez pas de clauses ambiguës, de fausses interprétations des politiques et d'autres questions de gouvernance gâcher des années d'efforts et de travail assidu pour réaliser vos objectifs sportifs.

**Prenez le temps de lire ceci attentivement.**

## CRDSC

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) est un organisme sans but lucratif qui offre des services de prévention et de règlement des différends à la communauté sportive. Financé par Sport Canada, il a pour mandat de régler les différends entre les organismes nationaux de sport (ONS) et leurs membres, au niveau national.

T : (514) 866-1245    F : (514) 866-1246  
T : 1-866-733-7767    F : 1-877-733-1246

[www.crdsc.ca](http://www.crdsc.ca)

## AthlètesCAN

À titre de voix des athlètes des équipes nationales du Canada, AthlètesCAN promouvoit un système sportif centré sur l'athlète en formant des athlètes leaders qui influencent les politiques du sport et qui, en tant que modèles, favorisent une solide culture sportive.

**Solution Sport d'AthlètesCAN** : un programme d'AthlètesCAN offrant de l'information gratuite ainsi que de l'aide et des conseils sur les questions d'ordre juridique en sport.  
(Contact : [sportsolution@athletescan.com](mailto:sportsolution@athletescan.com))

T : (613) 526-4025    T : 1-888-832-4222    E : [info@athletescan.com](mailto:info@athletescan.com)

[www.athletescan.com](http://www.athletescan.com)

# DROIT

## Être au courant et avoir accès aux règles et politiques s'appliquant à vous

Les politiques de sélection d'équipe sont habituellement établies plusieurs mois à l'avance. Pour vous donner une chance équitable de réaliser vos objectifs, votre ONS doit vous fournir tous les détails pertinents, dont les critères à remplir et les processus à suivre. Il vous incombe aussi de connaître les autres règles et politiques, comme le code de conduite ou les critères d'octroi des brevets, afin de savoir ce que l'on attend de vous pour être membre en règle ou pour être admissible au financement.

# RESPONSABILITÉ

## Demander ou savoir où trouver les politiques et règles

Savez-vous où trouver les politiques qui s'appliquent à vous (sélection d'équipe, financement des athlètes, code de conduite, etc.)? Si ces politiques ne sont pas accessibles en ligne ou si vous ignorez quand elles sont modifiées, demandez à voir ces politiques, parlez avec votre représentant des athlètes et communiquez avec votre organisme pour obtenir la plus récente version et ses éventuelles mises à jour.

## COMMENT:

### Rester au courant

Abonnez-vous à tous les bulletins, communiqués ou pages de médias sociaux de votre ONS et d'autres organismes tels que AthlètesCAN, CCES ou SIRC pour être à l'affût de ce qui se passe.

### S'impliquer

En étant plus actif dans votre ONS, vous serez mieux informé des enjeux importants, comme le financement et la sélection d'équipe.

Si votre ONS consulte ses membres dans l'élaboration des politiques, saisissez toute occasion d'exprimer votre opinion, positive ou constructive, afin de favoriser les changements positifs au sein de l'organisme.

Si un rôle de leadership au sein de votre ONS vous intéresse (p. ex. représentant des athlètes) :

- faites connaître votre intérêt à votre ONS;
- informez-vous des critères d'admissibilité ou des exigences des divers postes;
- renseignez-vous sur l'expérience et l'engagement requis;
- demandez conseil aux athlètes qui ont déjà occupé ces postes;
- communiquez avec AthlètesCAN pour plus d'information.

# DROIT

## Prendre connaissance d'une entente ou d'un contrat avant de signer

On vous présentera sans doute plusieurs documents à signer au cours de votre carrière, dont des ententes d'athlètes ou des contrats de commandite. Ces documents sont souvent longs et compliqués. La personne ou l'organisme émettant le document doit vous accorder suffisamment de temps pour le lire en détail. Au besoin, vous devriez également pouvoir demander conseil à des tiers avant de signer.

# LE SAVIEZ-VOUS?

Le but de l'entente entre l'athlète et l'ONS est d'énoncer par écrit les droits, privilèges et obligations de l'athlète breveté et son ONS. Ces éléments importants doivent faire partie de l'entente :

- les obligations de l'ONS et les avantages offerts à l'athlète breveté;
- les obligations de l'athlète, tels les programmes d'entraînement, la participation à des événements ou les engagements financiers;
- les politiques spécifiques de Sport Canada et de l'ONS que les athlètes brevetés doivent respecter;
- le délai de publication des critères d'octroi des brevets du cycle suivant;
- un renvoi à la procédure d'appel à suivre en cas de différend.

# RESPONSABILITÉ

## Lire et comprendre l'entente ou le contrat avant de signer

Prendre le temps de lire les documents est un incontournable. En signant ou en acceptant trop rapidement, vous risquez de perdre le droit de contester plus tard un énoncé ambigu ou inexact. Portez attention aux renvois à d'autres politiques ou règles qui ne sont pas reproduites dans le contrat lui-même; vous devriez en prendre connaissance car ces renvois vous lient aussi à ces politiques et règles. Sachez également que le contenu des ententes d'athlètes peut varier d'une année à l'autre. Il est fortement recommandé de relire chaque fois le texte au complet.

Vous pouvez éviter des frais juridiques et des procédures coûteuses devant les tribunaux civils en insérant une clause de règlement extrajudiciaire des différends (RED) dans vos autres ententes liées au sport (p. ex. les contrats de commandite). En désignant le CRDSC comme fournisseur de services de RED, vous vous assurez l'accès à des services abordables.

**Sport Canada:** <http://www.canada.ca/fr/services/culture/sport.html>

# DROIT

## Interjeter appel d'une décision injuste ou prise de façon inappropriée

Tous les organismes de sport devraient se doter d'une politique d'appel permettant à leurs membres de contester les décisions qui les concernent. Il s'agit d'une obligation pour les ONS financés par Sport Canada. Cette politique doit énoncer les principes et les procédures à suivre pour faire trancher un appel par une formation indépendante. La politique d'appel devrait être disponible sur le site Internet de chaque ONS, dans le cas contraire adressez-vous directement à votre ONS. Cette politique peut aussi être citée ou intégrée dans d'autres documents tels l'entente de l'athlète ou les critères de sélection d'équipe.

# RESPONSABILITÉ

## Conserver des copies de toute correspondance et tous documents pouvant servir de preuve en cas de conflit

En cas d'appel, ou simplement pour faciliter une discussion au sujet d'une décision vous concernant, il est dans votre intérêt de pouvoir fournir une preuve et de soutenir votre position par des faits pertinents. Lorsque tout va bien, on ne ressent pas toujours le besoin de documenter ses communications. Il est fort probable que vous n'ayez jamais besoin de l'information ainsi recueillie, mais elle pourrait aussi bien servir de preuve pour défendre votre droit à des décisions justes.

## CONSEILS POUR LA CONSERVATION DES DOSSIERS

### #1

Ne supprimez jamais vos courriels, reçus ou envoyés, ayant trait à votre sport – créez un système de classement vous permettant de les retrouver facilement (p. ex. par événement : « brevets 2017-2018 » ou « sélection de l'équipe nationale 2019 »);

### #2

Tenez un registre des événements clés ayant trait à votre sport chaque année, en notant les dates et heures, vos résultats et d'autres faits marquants, nouvelles, rencontres, conversations, etc.

### #3

Après des conversations importantes au téléphone ou en personne (p. ex. avec un directeur de haute performance ou un entraîneur-chef), prenez des notes de ce qui s'est dit.

# DROIT

## Évoluer dans un sport « propre », sans dopage

Vous avez consacré beaucoup de temps et d'énergie à vous entraîner; vous avez le droit de faire de la compétition dans un environnement équitable et sans dopage. La lutte contre le dopage a pour but de protéger votre droit de vous mesurer à des concurrents qui sont également propres. Au Canada, le Programme canadien antidopage (PCA) établit les normes que tous les athlètes doivent respecter pour garantir l'existence d'un sport propre et sans dopage.

# RESPONSABILITÉ

## Soutenir les efforts antidopage et vous conformer au Programme canadien antidopage

Pour protéger votre droit d'évoluer dans un sport sans dopage, vous devez connaître et respecter vos obligations en vertu du PCA et également coopérer avec les activités de contrôle antidopage. Vous pouvez prendre position contre le dopage et encourager les autres à faire comme vous, en reconnaissant que les contrôles inopinés hors compétition permettent d'éliminer les tricheurs de votre sport.

## À PROPOS DU PCA

- Les règles du PCA sont mises en application par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), l'organisme antidopage responsable de toutes les activités de contrôle antidopage au Canada.
- Tous les ONS financés par Sport Canada ont adopté les règles du PCA et donc, en participant au sport, vous êtes tenus de respecter ces règles.

## VÉRIFIEZ :

Quelles substances sont interdites  
[list.wada-ama.org/fr](http://list.wada-ama.org/fr)

Si des médicaments contiennent des substances interdites  
[www.globaldro.com/ca-fr](http://www.globaldro.com/ca-fr)

Si vous faites partie d'un groupe cible et ce que cela signifie;

OU

comment demander une exemption pour usage thérapeutique si vous devez prendre une substance interdite à des fins médicales légitimes  
[www.cces.ca/fr/groupe-cible-enregistre](http://www.cces.ca/fr/groupe-cible-enregistre)

CCES: <http://cces.ca/fr/programme-canadien-antidopage>